

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nous vous invitons pour ces séjours à vous inscrire parfois longtemps à l'avance.

En effet, les places d'avion sont la première chose à réserver, ensuite les Hôtels et autres hébergements, le prix des voyages est conditionné par ces réservations rapides.

Vous remarquerez, néanmoins, que pour chaque proposition est inclus l'assurance annulation, ce qui vous permettra en cas d'empêchement pour cause de maladie, de récupérer la quasi totalité des sommes engagées ;
moins les frais de dossier et les assurances.

Pour les grandes destinations, une réunion d'information vous sera proposée un mois avant chaque départ.

**Des aides financières aux vacances pour les retraités
de la ville d'Arcueil sont attribuées
pour un minimum de 5 jours et un maximum de 15 jours**

**La ville d'Arcueil, sous certaines conditions de ressources,
aide les retraités à partir en vacances**

**R e s s o u r c e s 2 0 1 4 / 2 0 1 5
s e r o n t r é a c t u a l i s é e s p o u r 2 0 1 6**

Les dossiers déposés seront examinés en commission municipale selon les revenus mensuels des retraités :

Pour une personne seule : à partir de 787 € jusqu'à 1 095 €

Pour un couple : inférieur à 1 182 € jusqu'à 1 774 €

Avec des barèmes différents selon les tranches des ressources

Le dossier est à remplir à Arcueil Animation